

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quatorze, le 21 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 14 mai 2014

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	52
Votants :	56
Pour :	56
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Yves MOREAU, Nadine ÉLOI, Roland MOULINIER, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléants :

Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, René GAILLARD représente Claude SAUTIER, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Claude de FLEURIEU, Gérard MERCIER, Jean-Michel LAGORSE, Pierre AUGUSTE, Olivier ROUZIER donne pouvoir à Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bernard DURAND, Camille GERAUD, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Dominique DURAND,

SECRÉTAIRE : M. Didier CLERJOUX

OBJET : FINANCES LOCALES –Durées d'amortissements des immobilisations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2321-1 et 2321-2 27°

Vu la fusion des communautés de communes au 1^{er} janvier 2014 qui a donné naissance à la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort,

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenus d'amortir leur immobilisations. Il précise que l'amortissement est la technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement. L'assemblée délibérante doit fixer la durée d'amortissement selon la durée de vie probable du bien. Les biens sont normalement amortis de façon linéaire, c'est à dire avec des dotations annuelles identiques, égales au coût d'acquisition divisé par la durée d'amortissement. L'amortissement est pratiqué à compte de l'année suivant la date d'acquisition. Pour chaque nomenclature, il existe un barème indicatif de durée auquel peut se référer l'assemblée.

Monsieur le Président propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durée d'amortissement
Matériel	6 ans
Outillage	5 ans
Automobile, tracteurs	5 ans
Mobilier (dont containers)	10 ans
Matériel de bureau	6 ans
Micros	3 ans
Agencements et installations	10 ans
Logiciels	2 ans
Panneaux signalisation	10 ans
Documents d'urbanisme	6 ans
Fonds de concours	5 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ADOpte, les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus

INSCRIT les crédits nécessaires au budget intercommunal

Certifié exécutoire

le :

Reçu en Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

Fait et délibéré au siège les jours,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à

TERRASSON-LAVILLEDIEU

le 23 mai 2014.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.